

226C1061
FR0013227113-FS0638

16 juillet 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 juillet 2026, la société de droit suisse UBS Group AG - Investment Bank & Global Wealth Management (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société SOITEC et détenir, à cette date, indirectement, 2 396 940 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 6,70% du capital et 5,36% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	1 481 231	4,14	1 481 231	3,31
UBS Europe SE	272 142	0,76	272 142	0,61
UBS Securities LLC	16 568	0,05	16 568	0,04
UBS Switzerland AG	626 999	1,75	626 999	1,40
Total UBS Group AG	2 396 940	6,70	2 396 940	5,36

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOITEC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, au 13 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 985 270 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 34 989 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 917 240 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 33 041 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 44 739 692 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 15 juillet 2026, la société de droit suisse UBS Group AG - Investment Bank & Global Wealth Management (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOITEC et détenir, indirectement, 1 754 263 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,92% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS AG	1 423 944	3,98	1 423 944	3,18
UBS Europe SE	272 142	0,76	272 142	0,61
UBS Securities LLC	16 568	0,05	16 568	0,04
UBS Switzerland AG	41 609	0,12	41 609	0,09
Total UBS Group AG	1 754 263	4,90	1 754 263	3,92

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 045 405 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 34 989 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 943 909 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 66 507 actions SOITEC résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.